

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

NUMÉRO LAS-0040-2

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 8 septembre 2009, le règlement suivant :

LAS-0040-2 Règlement amendant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 septembre 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW NO. LAS-0040-2

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on September 8, 2009, the following bylaw:

LAS-0040-2 Bylaw Amending Bylaw of the Borough Council Concerning the Delegation of Powers to Officers and Employees.

This bylaw may be obtained at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on September 17, 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

